



RECU EN PREFECTURE

Le 11 mars 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220302-D00672010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 mars 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 février 2022, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 4, 3, 35, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36

Étaient présents à l'hôtel de Ville : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Étaient présents en visio-conférence : Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Sadia GHARET, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Laurent CROIZIER

Était absent : M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN, M. Guillaume BAILLY à Mme Claude VARET, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN, Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Maxime PIGNARD, M. Cyril DEVESA à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Benoît CYPRIANI, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 3), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Valérie HALLER, Mme Laurence MULOT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

OBJET : 10. Plan de sauvegarde des œuvres du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et du Musée du Temps

Délibération n° 2022/006720

Plan de sauvegarde des œuvres du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et du Musée du Temps

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	16/02/2022	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'approuver les plans de sauvegarde des œuvres (PSO) du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et du musée du Temps. Ces plans constituent un outil opérationnel d'aide à la prise de décision pour le commandant des opérations de secours et le chef d'établissement en situation d'urgence (incendie, inondation...). Les plans de sauvegarde des œuvres du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et du musée du Temps ont été réalisés en coopération étroite avec les services de secours et ils seront mis à leur disposition en cas d'intervention. De nombreux services de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole ont aussi collaboré à la conception de ces plans, que ce soit dans la définition des procédures d'intervention ou la mise à disposition éventuelle de moyens humains et matériels en cas de sinistre.

I. Contexte

L'élaboration d'un Plan de Sauvegarde des Œuvres (PSO) constitue une priorité du ministère de la Culture (Directive Nationale d'Orientation de 2016-2017) et est rappelée dans le Plan d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC). Adapté au bâtiment et aux œuvres présentées, ce plan constitue un outil opérationnel d'aide à la prise de décision pour le commandant des opérations de secours et le chef d'établissement en situation d'urgence (incendie, inondations, etc.).

II. Objectifs

La mise en place de tels plans au sein des musées du Centre de la Ville de Besançon (musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et musée du Temps) permet de définir les procédures propres à ces établissements et à leurs collections. Ils visent à éviter ou réduire les impacts de différents sinistres pour garantir la préservation et l'intégrité des œuvres. Les risques identifiés pour les musées du Centre sont notamment les inondations, les dégâts des eaux et les incendies. À titre d'exemple, l'incendie survenu le 15 avril 2019 à la cathédrale Notre-Dame de Paris a démontré l'importance de l'existence d'un tel plan. Plusieurs œuvres ont été sauvegardées grâce aux procédures qui avaient été définies en amont.

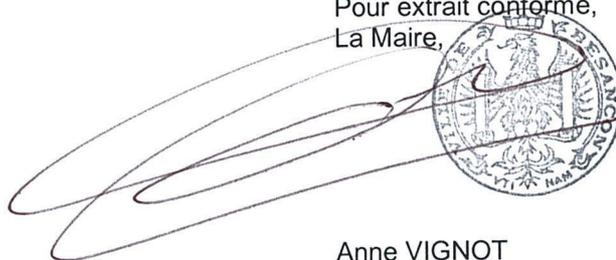
Les plans de sauvegarde des œuvres (PSO) du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et du musée du Temps ont été réalisés en coopération étroite avec les services de secours et ils seront mis à leur disposition en cas d'intervention. Ils complètent les plans « ÉTARÉ » (ÉTABlissement RÉpertorié), conçus par les sapeurs-pompiers. Ils comprennent une analyse des risques naturels, technologiques ou humains, ils évaluent les moyens humains pouvant être mobilisés en interne et en externe, ils repèrent les biens et locaux à protéger, ils définissent des priorités de protection et/ou d'évacuation des biens mais aussi leur contrainte à être évacués ; ils identifient les cheminements et lieux d'évacuation des biens déplacés, ils prévoient plusieurs zones de repli, ils anticipent des réserves stratégiques de matériel pour la protection ou l'évacuation des biens prioritaires. De nombreux services de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole ont aussi collaboré à la conception de ces plans, que ce soit dans la définition des procédures d'intervention ou la mise à disposition éventuelle de moyens humains et matériels en cas de sinistre.

Ces plans seront continuellement actualisés, afin de tenir compte des mouvements d'œuvres au sein des musées du Centre (biens exposés à l'occasion d'événements particuliers comme des expositions temporaires, nouvelles acquisitions, rotations d'accrochage, etc.). Des formations des agents permanents et des services de secours (sapeurs-pompiers) seront régulièrement organisées par les musées (connaissance des consignes d'évacuation et de protection des œuvres, manipulation des biens). Des exercices réels de mise en œuvre du plan sont envisagés par les deux musées au cours de l'année 2022 afin de les tester.

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal approuve :

- le Plan de Sauvegarde des Œuvres du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon,
- le Plan de Sauvegarde des Œuvres du Musée du Temps de Besançon.

Pour extrait conforme,
La Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Anne VIGNOT'. The signature is written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a crown on top and the text 'MUNICIPALITE DE BESANCON' around the perimeter. Below the emblem, there is a date '1793' and the motto 'VITI NAM'.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions*: 10

Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.